

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 03 juillet 2018

L'An deux mille dix-huit,
le 03 juillet à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Le compte-rendu de la réunion du 16 mai 2018 est adopté : 10 pour, Sabine Bouquet n'a pas participé au vote.

Les points suivants ont ensuite été évoqués :

Travaux d'éclairage public à La Bastidette :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public dans le cadre de l'enfouissement des réseaux à La Bastidette.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire qui a la compétence Éclairage Public. Les travaux de génie civil seront réalisés en régie par la commune. L'estimation des dépenses, en plus des travaux réalisés par la commune, s'élève à : 3 457,05 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : $3\,457,05 \times 55\% = 1\,901,38$ €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'engager les travaux d'éclairage public à La Bastidette avec une participation financière de la commune 1 901,38 €.

Recrutement d'un salarié en contrat unique d'insertion :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de recruter Monsieur Pierre Gachon en contrat unique d'insertion pour une durée de 1an, à partir du 16/07/2018 pour un temps de travail annualisé de 26h/semaine. La prise en charge par l'État ne sera que de 40 %. Elle était

précédemment de 80 %.

Madame Sabine Bouquet indique que Monsieur Gachon pourrait être recruté avec un taux de prise en charge par l'État de 80 % comme le prévoit les dispositions du contrat unique d'insertion. Monsieur le Maire précise que le gouvernement a désormais décidé de limiter le nombre de contrat unique d'insertion et de baisser la prise en charge de l'État. L'État a proposé seulement une prise en charge de 40 % et pour une durée de 1 an.

Madame Sabine Bouquet indique qu'il conviendrait de recruter Monsieur Gachon jusqu'à sa retraite, même sans prise en charge de l'État, la commune ayant bien recrutée 2 personnes pendant 3 mois cet été.

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas les mêmes besoins l'été que le reste de l'année.

Le recrutement d'une personne toute l'année, sans aide de l'État, ne serait pas justifié.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur Pierre Gachon en contrat unique d'insertion pour une durée de 1an, à partir du 16 juillet 2018.

Transport scolaire pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service de ramassage scolaire réalisé en régie par la commune et dont le contrat se termine cette fin d'année scolaire pourra être reconduit.

En effet, la Région Auvergne-Rhone-Alpes a délégué à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay l'organisation du transport scolaire n°313.02 à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et la Communauté d'agglomération a décidé de confier à la commune de Saint-Préjet d'Allier l'exécution du service n°313.02.

Pour cela, une convention de délégation de compétence pour une durée de 4 ans doit être signée entre la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la commune de Saint-Préjet-d'Allier.

Pour les particuliers, cela se traduira par une baisse des tarifs étalée sur 3 ans pour aboutir à un coût de 90 €/an pour les primaires et 180 €/an pour les secondaires.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'exécution du service de transport scolaire n°313.02.

Décisions modificatives budgétaires :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier en recettes et en dépenses les budget chaufferie, eau potable et assainissement.

En effet, l'arrivée tardive des beaux jours cette année a nécessité l'achat de plus de plaquettes pour la chaufferie et conduira à la revente de plus de kWh. Des branchements supplémentaires concernant les réseaux d'eau potable et d'eaux usées ont été demandés, nécessitant d'ajuster ces budgets.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer ces modifications de crédits.

Participation financière pour le futur comice agricole :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour le futur comice agricole organisé au niveau de l'ancien canton de Saugues par les Jeunes Agriculteurs. Le Conseil Municipal décide de reporter ce point afin que l'éventuelle participation soit concertée avec les autres communes du pays de Saugues.

Choix d'un prestataire pour réaliser les tests d'étanchéités, de compactages, à la fumée et le passage d'une caméra suite aux travaux du bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un prestataire pour réaliser les tests d'étanchéités, de compactages, à la fumée et le passage d'une caméra suite aux travaux du bourg. Plusieurs prestataires ont été consultés. L'entreprise LRA contrôles a fait la meilleure offre avec un montant de 3 877,00 € H.T.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour réaliser ces tests avec l'entreprise LRA Contrôles.

Points divers :

- Madame Sabine Bouquet regrette que les nouveaux jeux pour enfants n'aient pas été installés plus tôt alors que la décision de les changer a été prise en août dernier.

Monsieur le Maire indique que le respect des délais de consultation des entreprises, d'obtention d'un taux de subvention de 80 %, de fabrication en usine, puis de livraison ont été réduits au maximum pour ce genre de prestation.

- Madame Sabine Bouquet regrette que les demandes formulées par la commission de sécurité qui est passé au camping municipal dernièrement n'aient pas été anticipées par la commune.

Monsieur le Maire indique que la commission a demandé que le volume de l'alarme en cas de crue soit plus fort et que le transmetteur téléphonique utilisé lors d'une crue bénéficie quand même d'une alimentation électrique et téléphonique, si dans le même temps, l'alimentation provenant d'EDF est interrompue. Lors des précédentes visites de sécurité au cours des vingt dernières années, ces points n'avaient pas été soulevés par la commission. Les corrections demandées seront apportées dans les délais de réalisation prévus.

- Madame Sabine Bouquet signale que des barrières entourant le Point d'Apports Volontaires près du pont sont tombées et regrette que ce Point d'Apports Volontaires ait été installé sur du terrain rapporté.

Monsieur le Maire indique que le Point d'Apports Volontaires n'a pas été installé sur du terrain rapporté récemment. Par contre, les barrières ont été installées en bordure, après la mise en place d'un enrochement. Suite aux précipitations importantes du printemps dernier, des barrières ont bougé.